

Construire ensemble un Sud authentique & innovant



TOURISME RURAL • VALORISATION AGRICOLE • ARTISANAT D'ART

**Avec LEADER,
l'Espace Sud soutient vos projets**



Un accompagnement de proximité ...

LEADER SUD Martinique soutient la création et le développement d'activités dans les secteurs du tourisme rural, de la valorisation agricole et de l'artisanat d'art, en mettant à disposition des porteurs de projets des moyens techniques et financiers.

Qu'est-ce que LEADER ?

LEADER - Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale - est une mesure du Programme européen de Développement Rural de la Martinique - PDRM. Financé par le FEADER - Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural -, cet outil permet de soutenir des projets qui valorisent les richesses et les atouts du territoire.

Les acteurs et les socio-professionnels ont

ainsi élaboré ensemble une stratégie locale de développement, avec des priorités d'action qui répondent aux enjeux du territoire.

Après une première période de programmation de 2007 à 2013, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud a de nouveau été sélectionnée par la Collectivité Territoriale de Martinique - CTM, autorité de gestion du FEADER, pour mettre en œuvre ce dispositif jusqu'en 2023.

...pour renforcer l'attractivité du Sud

Pour quels objectifs stratégiques ?

- Structurer une offre touristique rurale et de nature complémentaire de l'offre balnéaire - mer et plages ;
- Soutenir les agriculteurs dans la vente et la mise en valeur de leurs produits et de leurs savoir-faire ;
- Accompagner la structuration de la filière artisanat d'art.

Quel budget ?

Pour la période, le budget prévisionnel de LEADER Sud Martinique s'élève à 2 888 758 €.

Qui décide ?

Le Groupe d'Action Locale - GAL - est chargé de mettre en œuvre la stratégie LEADER.

Il est constitué d'un Comité de programmation et d'une équipe technique chargée notamment de l'animation de la stratégie.

Le Comité de programmation est l'organe décisionnel : il sélectionne les projets qui seront soutenus par LEADER. Il est composé à près de 60% de socioprofessionnels (entreprises, associations, syndicats, groupements).

FEADER
1 979 766 €

CTM
262 088 €

Espace Sud
87 282 €

Autofinancement privé
559 623 €

Les types de projets financés*

Créer une offre structurée de tourisme rural et de nature

TOURISME RURAL

- Créer ou développer des activités ou des circuits récréatifs, de loisirs, de découverte du patrimoine : sentiers pédestres, sentiers botaniques...
- Développer des outils collectifs ou individuels de communication et de promotion touristique (site internet, application mobile, films de promotion)
- Mettre en réseau les acteurs touristiques (charte graphique, signalétique commune)
- Organiser des manifestations structurantes pour le développement de l'offre.

Améliorer la promotion et la commercialisation des produits agricoles

AGROTRANSFORMATION CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION

- Créer des points de vente individuels ou collectifs, des services de livraison de paniers
- Organiser l'accueil dans les exploitations, la découverte des pratiques et des produits
- Soutenir la commercialisation des produits agricoles locaux vers les restaurants et hôtels restaurants
- Soutenir le développement des marchés associatifs (volet animation, promotion)
- Accompagner, créer ou développer des petites unités de transformation
- Accompagner les producteurs dans des démarches de différenciation de leurs produits.

Accompagner la structuration de la filière artisanat d'art du Sud

ARTISANAT D'ART

- Construire des espaces valorisant l'artisanat d'art
- Aménager des ateliers en vue de l'accueil de visiteurs, de la création de circuits de découverte
- Élaborer des outils de communication et de promotion de l'artisanat d'art (sites internet, charte graphique commune, signalétique, applications mobiles)
- Mettre en réseau les artisans pour la création de circuits et la transmission de savoir-faire
- Organiser des manifestations structurantes.

Les activités liées au nautisme, à la pêche, à la mer et à l'hébergement ne sont pas éligibles au programme LEADER Sud Martinique.

* Liste indicative. Investissements individuels ou collectifs

Attention

LEADER Pour qui ? Comment faire ?...

Pour bénéficier des financements LEADER Sud Martinique, les projets doivent respecter les critères de sélection établis par le GAL Sud.

Qui peut en bénéficier ?

Micro entreprises, agriculteurs, artisans (artisanat d'art), associations, collectivités, établissements publics ...

Quels types de projets ?

Tout projet :

- s'inscrivant dans les secteurs cités plus haut et répondant ainsi aux objectifs stratégiques définis par le GAL ;
- localisé sur le territoire de l'agglomération Sud (12 communes).

Sous quelles conditions ?

Pour être éligible, votre projet doit :

- démarrer après le dépôt de votre dossier auprès de la Cellule LEADER ;
- être compris entre 10 000 € (5 000 € pour le secteur de l'artisanat d'art) et 200 000 € ;
- respecter les obligations réglementaires qui s'imposent au domaine d'activité concerné.

Pour quel taux de financement ?

Le taux maximum d'aide publique peut atteindre 75% pour les maîtres d'ouvrages privés et 100% pour les maîtres d'ouvrages publics, selon le type d'opération.

Cette aide est versée en remboursement des coûts réels engagés et payés.

Vous avez un projet ?

Une équipe de proximité répond à vos questions et vous accompagne pour la concrétisation de votre projet.
Contactez la Cellule LEADER au 0596 62 53 53 poste 1256 ou 1124 ou par mail : leader.sudmartinique@espacesud.fr

Focus sur 3 projets LEADER Sud Martinique

LEADER répond à des besoins variés et accompagne des projets divers valorisant les atouts du territoire.

« Un patrimoine à faire partager »

« J'aimerais faire découvrir aux résidents et aux touristes la nature et le patrimoine martiniquais qui me passionnent. Avec des artisans, des agriculteurs, des restaurateurs, nous souhaitons créer un circuit de balades avec des arrêts à la rencontre d'expériences authentiques. J'ai sollicité l'Espace Sud et la cellule LEADER pour m'aider à financer ce projet. J'évalue l'investissement à 50 000 €. J'espère créer un emploi à temps partiel ».

Sylvain JEAN
Créateur d'entreprise



« Une boutique et des ateliers culinaires sur le manioc »

« Je suis agriculteur depuis 2002, certifié bio depuis 2011. Mon produit-phare est le manioc, un légume racine que je mets en valeur. Grâce à la cellule LEADER de l'Espace Sud, j'ai bénéficié d'un financement pour installer un atelier de transformation du manioc. Pour répondre à la demande, mon projet est maintenant d'ouvrir une boutique à la ferme et proposer des ateliers culinaires ».

Raymond RIJO
Agriculteur biologique



« Un espace dédié à l'histoire de la yole »

« Je viens d'une famille de pêcheurs, j'ai grandi dans le monde de la yole. Mes modèles miniatures sont très appréciés. J'ai sollicité la cellule LEADER de l'Espace Sud pour moderniser mon atelier et financer la construction d'un site dédié. Un lieu de vente, d'exposition et de transmission, géré avec des associations, nous valorisons le rôle de la yole dans l'histoire de la Martinique ».

Joseph « Jojo » ARVIGNE
Concepteur de mini yoles





*" Pour un tourisme rural intégré
à une économie de proximité "*



© Photos - Madin' Images - Contenu sous Licence : Somsak Sudhanglum © 123RF.COM

Essentiel Conseil - Cabinet du Président - Direction de la Communication - octobre 2020

Cellule LEADER **CAESM**

Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique

Lot. Les Frangipaniers • 97228 Sainte-Luce • espacesud.fr • [f espacesud](https://www.facebook.com/espacesud)

Tél. : 0596 62 53 53 • poste 1256 ou 1124 • mail : leader.sudmartinique@espacesud.fr

